RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 01346
Numéro SIREN : 383 497 963
Nom ou dénomination : SIM 44

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2015 sous le numéro de dépôt 5026

Déposé au Greffe
le 06 MAI 2015
sous le N° 5026
RCS N° 91 B 1346

PROJET DE TRAITE DE FUSION ABSORPTION

De

Société François-Xavier Moutel

Par

La société SIM 44

Le 5 mai 2015

Entre les soussignées :

- La société **SIM 44**, société à responsabilité limitée au capital de 400.000 €, dont le siège social est sis 43 rue Bobby Sands, 44800 Saint-Herblain, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par François-Xavier Moutel, agissant en sa qualité de Gérant,

ci-après désignée « **SIM 44** » ou la « **Société Absorbante** »,

d'une part,

- La **Société François-Xavier Moutel**, société civile au capital de 480.519,30 €, dont le siège social est sis 43 rue Bobby Sands, 44800 Saint-Herblain, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 411 756 091, représentée par François-Xavier Moutel, agissant en sa qualité de Gérant,

ci-après désignée « **FXM** » ou la « **Société Absorbée** »,

d'autre part,

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont désignées collectivement les « Sociétés » ou les « Parties » et individuellement une « Société » ou une « Partie ».

Le projet de traité de fusion absorption est ci-après désigné le « Traité ».

IL EST D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT

SECTION I – CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES – MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION – COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION – DATE D'EFFET DE LA FUSION – METHODES D'EVALUATION

Article 1 – Caractéristiques des sociétés intéressées et liens juridiques existant entre elles

1.1 Constitution – Capital – Valeurs Mobilières – Objet

1.1.1 La société SIM 44 – la Société Absorbante

La société SIM 44 a été constituée le 3 septembre 1991 pour une durée de 99 années, jusqu'au 17 novembre 2090. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes depuis le 18 novembre 1991 (cf. **Annexe Section I – Article 1.1.1**).

Le capital social s'élève à 400.000 €. Il est actuellement divisé en 2.500 parts sociales d'une valeur nominale de 160 € chacune. A la Date de Réalisation, le capital social sera divisé en 400.000 parts sociales d'un euro de valeur nominale chacune.

Elle a pour objet :

- Toutes opérations se rapportant à la prise de participations dans toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés ;

- La gestion et la vente de ces participations ;

- La fourniture de prestations de services de gestion, direction, d'administration tels que : gestion du personnel, gestion financière, services informatiques, comptabilité et autres ;

- Le management des compétences et des projets de développement social dans l'entreprise ou autre organisation : conseil, accompagnement, conduite de projets, recrutement, formation, et toutes prestations de services relatives au volet ressources humaines des organisations.

Ainsi que la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Les Commissaires aux comptes titulaires de SIM 44 sont :

- KPMG SA, société anonyme au directoire et conseil de surveillance, sise 68 rue Jules Vallès SA de la Chevalerie, 50000 Saint-Lô, immatriculée au RCS de Coutances sous le numéro 775 726 417

- Co-Pilotes Audit SARL, société à responsabilité limitée, sise Zone d'activités de Prétot, 72 impasse des Tremailleurs, 50400 Granville, immatriculée au RCS de Coutances sous numéro 529 611 352

Les Commissaires aux comptes suppléants de SIM 44 sont :

- Franck Villalard, né le 18 avril 1970 à Saint-Lô, de nationalité française, demeurant 4 rue Raymond Dendeville, 76500 Elbeuf

- Salustro Reydel, sise Le Belvédère, CS 50034-1 Valmy Nanterre 92923 La Défense

1.1.2 La société FXM – la Société Absorbée

La société FXM a été constituée le 14 avril 1997 pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 17 avril 2096. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes depuis le 18 avril 1997 (cf. **Annexe Section I – Article 1.1.2**).

Le capital social s'élève à 480.519,30 €. Il est divisé en 315.200 parts sociales d'une valeur nominale de 1,524490 € chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées et non remboursées.

Elle a pour objet l'acquisition, accessoirement la cession et la gestion de toutes participations.

Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

FXM n'a pas de commissaire aux comptes.

1.2 Liens entre les deux sociétés

1.2.1 Liens en capital

La Société Absorbée détient, au jour de la signature du présent projet, 351.840 parts sociales des 400.000 parts sociales de la Société Absorbante.

1.2.2 Dirigeants communs

Monsieur François-Xavier Moutel est Gérant de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

Article 2 – Motifs et buts de la fusion

Les motifs et buts qui ont incité les Parties à envisager cette opération de fusion s'analysent dans le cadre de la restructuration du patrimoine de Monsieur François-Xavier Moutel et du groupe Abalone visant à simplifier l'organisation du groupe.

Cette restructuration devrait à la fois réduire le coût de la gestion de ces sociétés, permettre une utilisation plus rationnelle des actifs et optimiser la circulation des flux, clarifier l'organigramme du groupe afin d'optimiser les valeurs des actifs.

SIM 44 deviendra ainsi la holding du groupe Abalone.

Article 3 – Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Pour établir les conditions de l'opération, les gérants des deux sociétés ont décidé d'utiliser les comptes arrêtés au 31 décembre 2014, date de clôture du dernier exercice social de chacune des deux sociétés.

Les comptes de la Société Absorbée de l'exercice clos le 31 décembre 2014 seront été approuvés par l'assemblée générale ordinaire de ladite société. Ils figurent en **Annexe Section I – Article 3.a** à la présente convention.

Les comptes de la Société Absorbante de l'exercice clos le 31 décembre 2014 seront été approuvés par l'assemblée générale ordinaire de ladite société. Ils figurent en **Annexe Section I – Article 3.b** à la présente convention.

Article 4 – Date d'effet de la fusion et conditions de rémunération de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura un effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2015.

La rémunération en parts sociales émises et libérées au bénéfice des associés de la Société Absorbée par la Société Absorbante, sera déterminée sur la base des valeurs réelles des éléments d'actifs et de passif transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante à la Date d'Effet, le Commissaire à la fusion s'assurant que les faits intervenus entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation ne sont pas, en raison d'une perte intercalaire, de nature à minorer la valeur des éléments transmis et donc à compromettre la libération effective du capital (Rég. CRC n° 2004-01 § 5.1).

Article 5 – Méthodes d'évaluation utilisées

Conformément au règlement n°2004-01 du 4 mai 2004 du comité de la réglementation comptable ainsi qu'au Bulletin CNCC n°156 décembre 2009 EC 2009-41, les apports de la Société Absorbée dans le cadre de la fusion ont été valorisés à leur valeur nette comptable, à la date d'effet de l'opération, dans la mesure où la fusion s'analyse en une opération à l'envers réalisée entre deux sociétés sous contrôle commun.

Les méthodes d'évaluation utilisées sont présentés en **Annexe Section 1 – Article 5**.

Article 6 – Commissaire à la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L.236-10 du Code de commerce, le 20 avril 2015 le cabinet Deloitte & Associés, représenté par Madame Anne Blanche a été désigné commissaire à la fusion par ordonnance de désignation du Président du Tribunal de commerce de Nantes avec pour mission (i) de vérifier que les valeurs relatives attribuées à la Société Absorbante et à la Société Absorbée sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable, (ii) d'apprécier la valeur des apports de la Société Absorbée à la Société Absorbante et (iii) d'en faire des rapports dans les conditions prévues par la loi.

CES FAITS EXPOSES, LES SOUSSIGNEES ONT FIXE DE LA MANIERE SUIVANTE LES CONDITIONS DE LA FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE FRANÇOIS-XAVIER MOUTEL PAR LA SOCIETE SIM 44

SECTION II - DEFINITIONS

Fusion : désigne la présente opération de fusion-absorption de la société FXM par la société SIM 44, ayant pour effet la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante, en contrepartie de parts sociales émises et libérées au bénéfice des associés de la Société Absorbée en échange de leurs parts sociales dans cette dernière.

Date d'Effet : Date à laquelle la Fusion produit comptablement et fiscalement ses effets. Elle est fixée au 1er janvier 2015.

Date de Réalisation : Date à laquelle la Fusion est juridiquement réalisée. Elle est fixée au 30 juin 2015 au plus tard, date des dernières assemblées générales des associés statuant sur l'approbation de l'opération.

SECTION III - PATRIMOINE A TRANSMETTRE PAR SOCIETE FRANÇOIS-XAVIER MOUTEL

Article 1 – Désignation et évaluation du patrimoine dont la transmission est prévue

La Société Absorbée transmet à la Société Absorbante, qui accepte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments (actif et passif), droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la Date de Réalisation de la présente fusion.

A la date de référence choisie d'un commun accord entre les sociétés FXM et SIM 44 pour établir les conditions de l'opération comme il est dit ci-dessus (cf. Section I – Article 3 et Article 4), l'actif et le passif de FXM consistent dans les éléments ci-après énumérés.

Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de FXM devant être dévolu à SIM 44 dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

1.1 Actif dont la transmission est prévue

1.1.1 Actif immobilisé *(dont le détail figure en Annexe Section III – Article 1 – 1.1.1)*

Immobilisations financières	
- Autres participations	637.497,45 €
- Créances rattachées à des participations	325.776,24 €
L'ensemble des actifs immobilisés étant évalué à:	963.273,69 €

1.1.2 Actif circulant

Autres créances	1.319.063,22 €
Valeurs mobilières dont actions propres	96.915,00 €
Disponibilités	703.900,48 €
L'ensemble des actifs circulant étant évalué à:	2.119.878,70 €
Le montant total de l'actif de FXM dont la transmission à SIM 44 est prévue ressort à:	**3.083.152,39 €**

1.2 Passif dont la transmission est prévue

Il comprend le passif exigible tel qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2014 (*dont le détail figure en Annexe Section III – Article 1 – 1.2*), à savoir :

Emprunts et dettes financières diverses	69.951,85 €
Dettes fiscales et sociales	5.531,00 €
Autres dettes	92,47 €
Le montant du passif de FXM dont la transmission à SIM 44 est prévue ressort ainsi à:	**71.575,32 €**

1.3 Engagements hors bilan

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, SIM 44 prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par FXM et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors bilan » sous les rubriques ci-après (*dont le détail figure en **Annexe Section III – Article 1 – 1.3***) :

- avals, cautions, garanties, nantissements donnés par l'entreprise ;
- autres engagements donnés par l'entreprise.

1.4 Actif net apporté

Soit un total d'actif net apporté estimé à :

Montant total de l'actif de FXM	3.083.152,39 €
Montant total du passif de FXM	71.575,32 €
Soit un actif net de:	**3.011.577,07 €**

Article 2 – Déclarations générales

2.1 Déclarations générales

Le représentant de la Société Absorbée déclare que :

1. FXM est propriétaire de ses filiales ;

2. FXM entend transmettre à SIM 44 l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve ; en conséquence, ladite société prend l'engagement formel, au cas où se révéleraient ultérieurement des éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur transmission par acte complémentaire, étant entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale du patrimoine transmis ;

3. L'état d'endettement délivré par le Greffe du Tribunal de commerce de Nantes et figurant en **Annexe Section III – Article 2 – 2.1** du présent Traité fait état d'aucune inscription grevant les biens de FXM.

4. FXM n'a jamais été en état de liquidation de biens, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de redressement judiciaire ou de cessation de paiements, de même qu'elle n'a jamais fait l'objet d'un règlement amiable ;

5. Les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers FXM dûment visés seront remis à SIM 44.

Article 3 – Conditions de la fusion

3.1 Propriété et jouissance du patrimoine transmis

SIM 44 aura la propriété et la jouissance des biens et droits de FXM, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de cette société, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Toutefois, la date d'effet de la fusion ayant été fixée par convention expresse des Parties au 1er janvier 2015, il est convenu que toutes les opérations actives et passives portant sur les biens et droits apportés et qui seraient ou auraient été effectuées depuis le 1er janvier 2015, sous la responsabilité et en son nom par FXM, seront réputées faites pour le compte de SIM 44. Le résultat net des dites opérations lui bénéficiera depuis cette date ou restera à sa charge.

L'ensemble du passif de FXM à la date de réalisation définitive de la fusion, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement

occasionnées par la dissolution de la Société Absorbée, seront transmis à SIM 44. Il est précisé :

- que SIM 44 assumera l'intégralité des dettes et charges de FXM, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1er janvier 2015 et qui auraient été omises dans la comptabilité de FXM ; et

- que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par SIM 44 et les sommes effectivement réclamées par les tiers, SIM 44 serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

3.2 Charges et conditions générales de la fusion

a) FXM s'interdit formellement jusqu'à la réalisation définitive de la fusion - si ce n'est avec l'agrément de SIM 44 – d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque la concernant sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier de contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit. Elle s'engage également à n'acquérir aucun immeuble, ni droit réel relatif à un immeuble, ni contrat de crédit-bail immobilier d'ici à la Date de Réalisation.

b) Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, FXM sollicitera en temps utiles les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à SIM 44 au plus tard le jour avant la Date de Réalisation.

c) SIM 44 sera débitrice des créanciers de la Société Absorbée au lieu et place de celle-ci sans qu'il en résulte novation à l'égard des créanciers. Ces créanciers ainsi que ceux de la Société Absorbante dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la publication du projet.

 Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

d) SIM 44 supportera en particulier tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes, etc., ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation.

e) SIM 44 fera également son affaire personnelle aux lieu et place de la Société Absorbée sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements généralement quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Absorbée.

f) SIM 44 se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation transmise et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls.

g) Enfin, après réalisation de la Fusion, les représentants de FXM devront, à première demande et aux frais de SIM 44, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la transmission des biens compris dans le patrimoine de la Société Absorbée et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

3.3 Conditions particulières - Régime fiscal

3.3.1 Enregistrement

La présente Fusion est soumise aux dispositions de l'article 816 du CGI. En conséquence, la présente opération sera enregistrée moyennant le paiement d'un droit fixe de 500 euros.

3.3.2 Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte de l'article 4 Section I du présent Traité, la Fusion prendra effet au 1er janvier 2015. En conséquence de la clause de rétroactivité, et conformément aux dispositions de l'article R.236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la Société Absorbée à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la Fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de SIM 44. Les résultats bénéficiaires ou déficitaires dégagés depuis cette date par la Société Absorbée jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la Fusion seront ainsi englobés dans le résultat de la Société Absorbante.

A toutes fins utiles, il est stipulé que conformément à la loi fiscale, la Date d'Effet fixée rétroactivement ne concerne ni la TVA ni la Cotisation Economique Territoriale ni la Cotisation à la Valeur Ajoutée.

Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive des apports dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Les soussignés ès qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, déclarent soumettre la présente Fusion au régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables dans les comptes au 31 décembre 2014 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, la Société Absorbante reprendra dans ses comptes les écritures de la Société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée.

A cet effet, la Société Absorbante prend l'engagement :

a) De reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;

b) De se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

c) De calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;

d) De réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du CGI, les plus-values dégagées par la fusion sur l'apport des biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration ;

e) De reprendre à son bilan les éléments non immobilisés compris dans l'apport pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, de rattacher au résultat de l'exercice de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;

f) De respecter les engagements souscrits par la Société Absorbée en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission ou d'apport partiel d'actif.

Au cas particulier, l'obligation prévue par l'article 210 A du CGI de réintégrer les plus-values dégagées par la fusion dans les bénéfices de la Société Absorbante est non applicable dans la mesure où l'opération est réalisée aux valeurs nettes comptables.

La Société Absorbante s'engage, par ailleurs, à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- Accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code Général des Impôts et joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration (dit état de suivi des plus-values) faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts ;

- Tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies II du Code Général des Impôts.

3.3.3 Déclaration relative à la taxe sur la valeur ajoutée

a) Disposition liminaire et crédit de TVA

SIM 44 sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de FXM.

Compte tenu de sa qualité de non assujettie, FXM ne dispose d'aucun crédit de TVA qu'elle aurait à transférer à SIM 44.

b) Transfert des biens

En application des dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, issu de la Loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005, les livraisons de biens et les prestations de services réalisées entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée, sont dispensées de celle-ci lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens.

La Fusion envisagée n'entre pas dans le champ d'application de cette disposition, compte tenu de la qualité de non assujettie de FXM.

3.3.4 Opérations antérieures

En outre, SIM 44 reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par FXM à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrements et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

3.3.5 Imposition des plus-values d'échange

Au regard des Impôts Directs, les plus-values d'échange constatées lors de l'opération de fusion seront placées sous le régime fiscal du sursis d'imposition, en application des dispositions de l'article 150-0 B du CGI s'agissant des associés personnes physiques et de l'article 38, 7 bis du CGI s'agissant des associés personnes morales.

SECTION IV – DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE – REMUNERATION DES APPORTS – PRIME DE FUSION

Article 1 – Rapport d'échange – Augmentation de capital

1.1 Détermination du rapport d'échange

L'évaluation de la valeur de la part sociale de chaque société est la suivante :

- SC FXM :
 - Montant : 20.488.000 euros / 315.200 parts sociales = 65,00 euros
 - Soit une valeur de part sociale de SC FXM d'un montant de **65,00 euros**
- SIM 44 :
 - Montant : 19.500.000 euros / 400.000 parts sociales = 48,75 euros
 - Soit une valeur de part sociale de SIM 44 d'un montant de **48,75 euros**

La comparaison des valeurs ainsi déterminées des Sociétés et de leurs titres fait ressortir que la valeur relative d'une part sociale de FXM représente 1,3333 fois la valeur relative d'une part sociale de la société SIM 44.

En conséquence, pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des parts sociales est fixé d'un commun accord entre les parties à 4 parts sociales SIM 44 pour 3 parts sociales de FXM. Compte tenu de la parité d'échange retenue, aucune part sociale ne forme rompus.

La transmission universelle du patrimoine de la société FXM est consentie et acceptée moyennant l'attribution de 420.266 parts sociales nouvelles de la société SIM 44.

1.2 Augmentation de capital de la Société Absorbante

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les associés de la Société Absorbée recevront en échange des 420.266 parts sociales de la Société Absorbée présentées à l'échange de 315.200 parts sociales de la Société Absorbante.

En conséquence, SIM 44 procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 420.266 euros, pour le porter de 420.000 euros à 820.266 euros, par création de 420.266 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'1 euro chacune qui seront directement attribuées aux associés de la Société Absorbée à raison de 4 parts sociales SIM 44 pour 3 parts sociales FXM.

Ces 420.266 parts sociales nouvelles porteront comptablement et fiscalement jouissance à compter du 1er janvier 2015, date d'ouverture de l'exercice en cours de la Société Absorbante et seront entièrement assimilées aux parts sociales anciennes.

Un tableau figurant en **Annexe Section IV – Article 1 – 1.2** indique la répartition du capital de la Société Absorbante après la Fusion.

1.3 Réduction de capital

Parmi les biens transmis par FXM à SIM 44 figurent 351.840 parts sociales SIM 44 que cette dernière société ne peut juridiquement conserver.

Ces parts sociales ont une valeur nominale de 351.840 euros et ont une valeur nette comptable de 573.806 euros.

Elles seront annulées et le capital réduit en conséquence d'une somme de 351.840 euros correspondant à la valeur nominale desdites parts sociales, le capital de la société SIM 44 étant ainsi ramené de 1.843.218,20 euros à 1.081.523 euros.
351.840 468.426

La différence entre la valeur nette comptable des parts sociales de SIM 44 transmises par FXM, soit 573.806 euros et leur valeur nominale, soit 351.840 euros, s'élève à 221.966 euros. Ce montant sera imputé sur la prime de fusion, tel que décrit ci-dessous.

Il est précisé que les parts sociales de SIM 44 transmises par FXM seront annulées dividende attaché.

Article 2 – Montant prévu et utilisation de la prime de fusion

La différence entre :

- d'une part, la valeur nette comptable du patrimoine transmis par FXM, soit 3.011.577,07 euros,

- et d'autre part la valeur nominale des parts sociales effectivement créées à titre d'augmentation de capital par SIM 44, soit 420.266 euros,

Constitue le montant prévu de la prime de fusion qui ressort à un montant de 2.591.311,07 euros, soit 6,17 euros par part sociale nouvelle émise (soit 2.591.311,07/420.266), qui sera inscrite au passif du bilan de SIM 44 et sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux.

Le montant de cette prime est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles dont il est parlé ci-après.

De convention expresse entre les parties, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante appelée à approuver le projet de Fusion :

- De prélever sur cette prime la somme de 221.966 euros nécessaire à l'imputation de la différence entre la valeur nette comptable et la valeur nette comptable des parts sociales de SIM 44 transmises par FXM ;

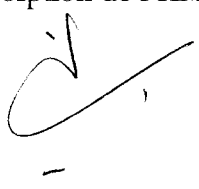
- De prélever sur cette prime la somme nécessaire pour doter la réserve légale afin de la porter au dixième du nouveau capital après fusion ;

- D'autoriser le gérant de la Société Absorbante à imputer tout ou partie des charges, frais, droits, impôts et honoraires occasionnées par la présente Fusion,

- D'autoriser, en tant que de besoin, l'assemblée générale ordinaire des associés à donner à la prime de fusion ou au solde de celle-ci après les imputations ci-dessus toutes affectations autres que l'incorporation au capital.

Sur le plan fiscal, les divers prélèvements et imputations éventuellement faits sur la prime seront censés être effectués par priorité sur la partie de la prime correspondant aux réserves de la Société Absorbée.

Il sera demandé, en tant que de besoin, aux associés de l'une et l'autre société, d'approuver les conventions ci-dessus relatives à la détermination du montant de la prime de fusion et à son utilisation lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée décidant la dissolution de cette société et lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante décidant l'absorption de FXM.



SECTION V - DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE – ATTRIBUTION DES PARTS SOCIALES AUX ASSOCIES DE LA SOCIETE ABSORBEE - DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES

Article 1 – Dissolution de la Société Absorbée non suivie de liquidation

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de FXM à SIM 44, FXM se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la société SIM 44 qui constatera la réalisation de la fusion.

L'ensemble du passif de FXM devant être entièrement transmis à SIM 44, la dissolution de FXM du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

Article 2 – Attribution des parts sociales aux associés de la Société Absorbée

Par suite de l'absence de liquidation de la Société Absorbée, les parts sociales créées par SIM 44 à titre d'augmentation de capital seront directement attribuées aux associés de FXM selon le rapport d'échange sus-indiqué.

Conformément à l'Article 1.2 de la Section IV du présent Traité, aucune part sociale ne forme rompus.

Article 3 – Délégation de pouvoirs à des mandataires de FXM

L'assemblée générale des associés de FXM appelée à décider la dissolution de la Société confèrera, en tant que de besoin, à des mandataires, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par eux-mêmes, ou par un mandataire par eux désignés, et en conséquence de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine à la Société Absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

SECTION VI – DECLARATIONS DIVERSES

Article 1 – Déclaration faite au nom de la Société Absorbée

Monsieur François-Xavier Moutel, ès qualités et au nom de FXM, déclare qu'il sera proposé aux associés qui seront réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur le présent traité de fusion :

- D'approuver le projet de traité de fusion ;

- D'approuver, en tant que de besoin, les dispositions ci-dessus visées relatives à la réduction de capital, à la détermination et à l'affectation de la prime de fusion ;

- De prendre acte des modifications de plusieurs articles des statuts de SIM 44 ;

- De donner tous pouvoirs à Monsieur François-Xavier Moutel à l'effet de poursuivre les opérations de fusion et de lui déléguer les pouvoirs indiqués ci-dessus (cf. Section V article 3).

Article 2 – Déclaration faite au nom de la Société Absorbante

Monsieur François-Xavier Moutel, ès qualités et au nom de SIM 44, déclare qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire des associés de SIM 44, appelée à statuer sur le traité de fusion :

- D'approuver le projet de traité de fusion ;

- De prendre un certain nombre de décisions se rapportant à la réduction de capital et l'utilisation de la prime de fusion ;

- De décider la modification de plusieurs autres articles des statuts ;

- De désigner en qualité de mandataire Monsieur François-Xavier Moutel à l'effet de poursuivre l'opération de fusion et de lui déléguer les pouvoirs nécessaires pour la réalisation de cette opération.

SECTION VII – REALISATION DE LA FUSION

Le présent traité est conclu sous diverses conditions suspensives énoncées ci-après. En conséquence, la fusion qui précède et l'augmentation de capital suivi par la réduction de capital de la société SIM 44 qui en résulte ne deviendront définitives qu'au jour de la réalisation de la dernière desdites conditions suspensives :

1) L'obtention de l'agrément de SIM 44 en tant que nouvel associé des sociétés dont FXM est actuellement associée, si cet agrément est requis ;

2) Etablissement par le Commissaire à la fusion désigné par le Président du Tribunal de Nantes de ses rapports sur la valeur de l'apport ainsi que sur la rémunération de l'apport ;

3) L'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société FXM du présent traité de fusion ;

4) L'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SIM 44 du présent traité de fusion.

A défaut, le présent traité serait considéré comme nul et non avenu sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

SECTION VIII - FORMALITES DE PUBLICITE - FRAIS ET DROITS ÉLECTION DE DOMICILE - POUVOIRS POUR LES FORMALITES - INTEGRALITE

Article 1 – Formalités de publicité

Le présent projet de fusion sera publié conformément à la loi et de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la tenue des assemblées générales appelées à statuer sur ce projet. Les oppositions seront le cas échéant portées devant le tribunal compétent qui en réglera le sort.

Article 2 – Frais et droits

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportées par SIM 44, ainsi que l'y oblige Monsieur François-Xavier Moutel ès-qualités.

Article 3 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile au siège de la société SIM 44.

Article 4 – Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera et notamment en vue du dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Article 5 – Intégralité

Le présent Traité et son Préambule expriment seuls l'intégralité des accords entre les Parties quant à son objet et remplacent et annulent toutes conventions, correspondances ou documents antérieurs que les Parties ont pu conclure ou se communiquer ayant un objet identique ou semblable.

SECTION IX - ANNEXES AU TRAITE DE FUSION

Le présent traité de fusion comporte les annexes ci-après, qui font partie intégrante du présent acte.

- **Annexe Section I – Article 1.1.1** : K-bis de la société SIM 44 SARL.
- **Annexe Section I – Article 1.1.2** : K-bis de la Société François-Xavier Moutel.
- **Annexe Section I – Article 3.a** : Les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 de Société François-Xavier Moutel.
- **Annexe Section I – Article 3.b** : Les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 de la société SIM 44.

- **Annexe Section I – Article 5** : Méthodes d'évaluation et motifs du choix du rapport d'échange des droits sociaux.

- **Annexe Section III – Article 1 – 1.1.1** : Détail des actifs immobilisés (immobilisations corporelles, incorporelles et financières).

- **Annexe Section III – Article 1 – 1.2** : Détail du passif exigible

- **Annexe Section III – Article 1 – 1.3** : Engagements hors bilan

- **Annexe Section III – Article 2 – 2.1** : Etat d'endettement de Société François-Xavier Moutel délivré par le Greffe du Tribunal de commerce de Nantes le 8 avril 2015

- **Annexe Section IV – Article 1 – 1.2** : Répartition du capital de la Société Absorbante après la Fusion

Signatures :

Fait à Saint Herblain

Le 5 mai 2015

En six (6) exemplaires originaux

La Société Absorbée,

représentée par M. François-Xavier Moutel, es qualité

La Société Absorbante,

représentée par M. François-Xavier Moutel, es qualité

Annexe Section I – Article 1.1.1 : K-bis de la société SIM 44 SARL

Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes
IMMEUBLE RHUYS
2BIS QU FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

N° de gestion 1991B01346

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 26 février 2015

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	383 497 963 R.C.S. Nantes
Date d'immatriculation	18/11/1991
Dénomination ou raison sociale	**SIM 44**
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Capital social	400 000,00 Euros
Adresse du siège	43 rue Bobby Sands 44800 Saint-Herblain
Durée de la personne morale	Jusqu'au 17/11/2090
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	MOUTEL Francois-Xavier Bernard Guy
Date et lieu de naissance	Le 22/11/1956 à LAVAL (53)
Nationalité	Française
Domicile personnel	82 ter rue de la Classerie 44400 Rezé

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	KPMG SA
Forme juridique	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Adresse	682 rue Jules Vallès Za de la Chevalerie 50000 Saint-Lô
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 Coutances

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	CO-PILOTES AUDIT SARL
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	Zone d'Activités de Pretot 72 impasse des Tremailleurs 50400 Granville
Immatriculation au RCS, numéro	529 611 352 Coutances

Commissaire aux comptes suppléant

Nom, prénoms	VILLALARD Franck
Date et lieu de naissance	Le 18/04/1970 à Saint-Lô (50)
Nationalité	Française
Domicile personnel ou adresse professionnelle	4 rue Raymond Dendeville 76500 Elbeuf

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	SALUSTRO REYDEL
Adresse	Le Belvédère Cs 50034-1 cours Valmy Nanterre 92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	43 rue Bobby Sands 44800 Saint-Herblain
Activité(s) exercée(s)	Toutes opérations se rapportant à la prise de participations dans toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés, la gestion et la vente de ces participations, la fourniture de prestations de services de gestion,

	direction, administration tels que gestion du personnel, gestion financière, services informatiques, comptabilité et autres.
Date de commencement d'activité	03/09/1991
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	9 bis rue du Mal de Lattre de Tassigny 44000 Nantes
Activité(s) exercée(s)	Entreprise de travail temporaire
Date de commencement d'activité	03/09/1991
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Mise en location-gérance du fonds Partie de fonds donnée en location gérance à la société ABALONE TT NANTES BATIMENT 440 297 232 RCS NANTES à compter du 1.1.2002 l'autre partie étant donnée en location gérance à la société ABALONE TT ORVAULT, 751 999 020 RCS NANTES exploitée par la société locataire gérance à ORVAULT 2 rue du Wattman, à compter du 01.07.2012

Adresse de l'établissement	123 boulevard Jules Verne 44300 Nantes
Activité(s) exercée(s)	Entreprise de travail temporaire exclusivement reservée aux services et entreprise du secteur industriel
Date de commencement d'activité	03/09/1991
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Mise en location-gérance du fonds Propriétaire du fonds donné en location-gérance à la société SIM TT ATLANTIQUE CENTRE 440.298.339 RCS NANTES à compter du 01.01.2002

Adresse de l'établissement	rue des Marsauderies 44300 Nantes
Enseigne	SIM
Activité(s) exercée(s)	Entreprise de travail tempo- raire exclusivement réserve aux services et entreprises du tertiaire
Date de commencement d'activité	03/09/1991
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Mise en location-gérance du fonds Propriétaire du fonds donné en location-gérance à la société SIM TT ATLANTIQUE CENTRE 440.298.339 RCS NANTES à compter du 01/01/2002

Adresse de l'établissement	43 rue Bobby Sands 44800 Saint Herblain
Nom commercial	INEXIA CONSULTANTS - INEXIA SERVICES
Enseigne	INEXIA CONSULTANTS
Activité(s) exercée(s)	Management de projets, de développement social dans l'entreprise ou autre, organisation, conseil, conduite de projets, formations, toutes prestations de services relatives au volet social des organisations.
Date de commencement d'activité	01/12/2012
Origine du fonds ou de l'activité	Achat
Précédent propriétaire	

Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes
IMMEUBLE RHUYS
2BIS QU FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

N° de gestion 1991B01346

Dénomination	INEXIA
Adresse	43 rue Bobby Sands 44800 Saint-Herblain
Immatriculation au RCS, numéro	440 714 327 Nantes
Nom du journal d'annonces légales	Le Courrier du Pays de Retz
Date de parution	14/12/2012
Mode d'exploitation	Exploitation directe
Précédent exploitant	
Dénomination	INEXIA
Adresse	43 rue Bobby Sands 44800 Saint-Herblain
Numéro unique d'identification	440 714 327

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Saint-Nazaire

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Annexe Section I – Article 1.1.2 : K-bis de la Société François-Xavier Moutel SC

Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes
IMMEUBLE RHUYS
2BIS QU FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

N° de gestion 1997D00232

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 26 février 2015

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	411 756 091 R.C.S. Nantes
Date d'immatriculation	18/04/1997
Dénomination ou raison sociale	**SOCIETE FRANCOIS-XAVIER MOUTEL**
Forme juridique	Société civile
Capital social	480 519,30 Euros
- Mention n° 2 du 01/01/2002	Conversion du capital social en EUROS effectuée d' office par le Greffier du Tribunal de Commerce en application du décret n° 2001-474 du 30/05/2001
Adresse du siège	43 rue Bobby Sands 44800 Saint-Herblain
Nomenclature d'activités française (code NAF)	6420Z
Durée de la personne morale	Jusqu'au 17/04/2096
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	MOUTEL Francois-Xavier Bernard Guy
Date et lieu de naissance	Le 22/11/1956 à LAVAL (53)
Nationalité	Française
Domicile personnel	82 ter rue de la Classerie 44400 Rezé

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	43 rue Bobby Sands 44800 Saint-Herblain
Activité(s) exercée(s)	Acquisition gestion vente et participation
Nomenclature d'activités française (code NAF)	6420Z
Date de commencement d'activité	16/04/1997

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 1 du 18/04/1997	Historique : PUBLICATION LEGALE : INFORMATEUR JUDI CIAIRE
- Mention n° 3 du 04/12/2009	Transfert du siège & de l'établissement principal de NANTES (44100) - 7 Ter, Boulevard Allard à SAIN T HERBLAIN (44800) - 43, rue Bobby Sands à compter du 15.10.2009

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Annexe Section I – Article 3.a : Les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 de Société François-Xavier Moutel SC

SC SOCIETE FRANCOIS XAVIER MOUTEL

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

SOMMAIRE

	Page
- Bilan actif-passif	*1 et 2*
- Soldes intermédiaires de gestion	*3*
- Compte de résultat	*4 et 5*
- Détail des comptes bilan actif passif	*6 et 7*
- Détail compte de résultat	*8*

CECOM

ZA DE LA CROIX CARREE
50180 AGNEAUX
02 33 57 53 89

SC SOCIETE FRANCOIS XAVIER MOUTEL
44800 ST HERBLAIN

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	648 233.45	10 736.00	637 497.45	637 497.45		
	Créances rattachées à des participations	325 776.24		325 776.24	326 100.86	-324.62	-0.10
	Autres titres immobilisés	50 007.29	50 007.29				
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL II	1 024 016.98	60 743.29	963 273.69	963 598.31	-324.62	-0.03
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances	1 415 064.22	96 001.00	1 319 063.22	1 149 270.83	169 792.39	14.77
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	96 915.00		96 915.00	736 915.00	-640 000.00	-86.85
	Disponibilités	703 900.48		703 900.48	22 339.99	681 560.49	NS
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	TOTAL III	2 215 879.70	96 001.00	2 119 878.70	1 908 525.82	211 352.88	11.07
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 239 896.68	156 744.29	3 083 152.39	2 872 124.13	211 028.26	7.35

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 325 776.24
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 480 519)	480 519.30	480 519.30		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 308 776.74	2 100 876.61	207 900.13	9.90
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	222 281.03	207 900.13	14 380.90	6.92
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	3 011 577.07	2 789 296.04	222 281.03	7.97
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	65 951.85	68 351.18	-2 399.33	-3.51
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5.44	-5.44	-100.00
	Dettes fiscales et sociales	5 531.00	14 379.00	-8 848.00	-61.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	92.47	92.47		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	71 575.32	82 828.09	-11 252.77	-13.59
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 083 152.39	2 872 124.13	211 028.26	7.35
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	71 575.32	82 828.09		

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2014 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2013 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION						
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION						
MARGE BRUTE GLOBALE						
- Autres achats + charges externes	1 119.32		1 704.35		-585.03	-34.33
VALEUR AJOUTEE	-1 119.32		-1 704.35		585.03	34.33
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés						
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 119.32		-1 704.35		585.03	34.33
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante						
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements						
- Dotations aux provisions						
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 119.32		-1 704.35		585.03	34.33
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	273 242.90		254 526.88		18 716.02	7.35
- Charges financières	3 171.55		3 783.40		-611.85	-16.17
RESULTAT COURANT	268 952.03		249 039.13		19 912.90	8.00
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
- Impôt sur les bénéfices	46 671.00		41 139.00		5 532.00	13.45
- Participation des salariés						
RESULTAT NET	222 281.03		207 900.13		14 380.90	6.92

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2013 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services						
CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 119.32	1 704.35	-585.03	-34.33
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			1 119.32	1 704.35	-585.03	-34.33
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 119.32	-1 704.35	585.03	34.33
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	231 570.84	212 564.53	19 006.31	8.94
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	41 672.06	41 962.35	-290.29	-0.69
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	273 242.90	254 526.88	18 716.02	7.35
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 611.00	3 158.00	-547.00	-17.32
Intérêts et charges assimilées (4)	560.55	625.40	-64.85	-10.37
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	3 171.55	3 783.40	-611.85	-16.17
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	270 071.35	250 743.48	19 327.87	7.71
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	268 952.03	249 039.13	19 912.90	8.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	46 671.00	41 139.00	5 532.00	13.45
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	273 242.90	254 526.88	18 716.02	7.35
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	50 961.87	46 626.75	4 335.12	9.30
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	222 281.03	207 900.13	14 380.90	6.92

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont interêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES PARTICIPATIONS	637 497.45	637 497.45		
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	648 233.45	648 233.45		
29610000 PROVISION DEP. TITRES	-10 736.00	-10 736.00		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	325 776.24	326 100.86	-324.62	-0.10
26700000 TITOU CO LTD	290 121.28	290 121.28		
26780000 INTERETS COURUS	35 654.96	35 979.58	-324.62	-0.90
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
27100000 AUTRES PARTICIPATIONS	50 007.29	50 007.29		
29710000 PROVISION DEP. TITRES	-50 007.29	-50 007.29		
TOTAL II	**963 273.69**	**963 598.31**	**-324.62**	**-0.03**
AUTRES CREANCES	1 319 063.22	1 149 270.83	169 792.39	14.77
45505000 SCI LA SANSONNIERE	938 441.24	880 535.31	57 905.93	6.58
45506000 SCI JULES VERNE	218 604.52	223 259.58	-4 655.06	-2.09
45507000 ABALONE TT MANTES LA JOLIE		3.00	-3.00	NS
45508000 ABALONE TT 49-85		15.00	-15.00	NS
45509500 ABALONE TT A OUEST		5.00	-5.00	NS
45510000 INEXIA	96 001.73	93 390.84	2 610.89	2.80
45511000 QUASAR	40 000.00		40 000.00	
45513000 SCI STEFX	26 076.18	26 076.18		
45518000 SCI HALIOTIS	26 688.55	12 875.32	13 813.23	107.28
45519000 ABALONE INVESTIMMO	452.00	1 000.00	-548.00	-54.80
46704000 EMMANUEL JEAN	5 000.00	5 000.00		
46706000 SCI FM ACHARD	24 000.00		24 000.00	
46707000 BARNABE BAUDU	22 000.00		22 000.00	
46708000 SACHA MOUTEL	17 000.00		17 000.00	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	800.00	500.60	299.40	59.81
49550000 PROV.DEP.CPTES COUR. ASS.	-96 001.00	-93 390.00	-2 611.00	-2.80
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	96 915.00	736 915.00	-640 000.00	-86.85
50300000 VALEUR MOBILIER PLACEMENT	16 915.00	16 915.00		
50700000 COMPTE A TERME	80 000.00	720 000.00	-640 000.00	-88.89
DISPONIBILITES	703 900.48	22 339.99	681 560.49	NS
51200000 B.P.B.A	702 901.33	21 340.84	681 560.49	NS
51210000 BNP	999.15	999.15		
TOTAL III	**2 119 878.70**	**1 908 525.82**	**211 352.88**	**11.07**
TOTAL GENERAL	**3 083 152.39**	**2 872 124.13**	**211 028.26**	**7.35**

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	480 519.30	480 519.30		
10100000 CAPITAL INDIVIDUEL OU SOC	480 519.30	480 519.30		
AUTRES RESERVES	2 308 776.74	2 100 876.61	207 900.13	9.90
10680000 AUTRES RESERVES	2 308 776.74	2 100 876.61	207 900.13	9.90
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	222 281.03	207 900.13	14 380.90	6.92
TOTAL III	3 011 577.07	2 789 296.04	222 281.03	7.97
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	65 951.85	68 351.18	-2 399.33	-3.51
45501000 FRANCOIS MOUTEL	770.82	47 928.60	-47 157.78	-98.39
45502000 SIM 44	64 670.43	19 874.58	44 795.85	225.39
45580000 CPTES COURANTS INTERETS	510.60	548.00	-37.40	-6.82
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5.44	-5.44	-100.00
40100000 FOURNISSEURS		5.44	-5.44	NS
DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 531.00	14 379.00	-8 848.00	-61.53
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 531.00	14 379.00	-8 848.00	-61.53
AUTRES DETTES	92.47	92.47		
46702000 MTM	19.29	19.29		
46703000 KERJEAN	73.18	73.18		
TOTAL IV	71 575.32	82 828.09	-11 252.77	-13.59
TOTAL GENERAL	3 083 152.39	2 872 124.13	211 028.26	7.35

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 119.32	1 704.35	-585.03	-34.33
62260000 HONORAIRES	965.94	950.87	15.07	1.58
62270000 FRAIS ACTE	5.46	89.40	-83.94	-93.89
62700000 SERV.BANCAIRES ASSIMILES	147.92	664.08	-516.16	-77.73
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 119.32	1 704.35	-585.03	-34.33
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 119.32	-1 704.35	585.03	34.33
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	231 570.84	212 564.53	19 006.31	8.94
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION	231 570.84	212 564.53	19 006.31	8.94
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	41 672.06	41 962.35	-290.29	-0.69
76800000 PRODUITS FINANCIERS	41 672.06	41 962.35	-290.29	-0.69
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	273 242.90	254 526.88	18 716.02	7.35
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 611.00	3 158.00	-547.00	-17.32
68662000 DOT. PROV. DEPREC. ELTS F	2 611.00	3 158.00	-547.00	-17.32
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	560.55	625.40	-64.85	-10.37
66150000 INTERETS CPTES COURANTS	510.60	548.00	-37.40	-6.82
66800000 INTERETS DEBITEURS	49.95	77.40	-27.45	-35.47
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	3 171.55	3 783.40	-611.85	-16.17
RESULTAT FINANCIER	270 071.35	250 743.48	19 327.87	7.71
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	268 952.03	249 039.13	19 912.90	8.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	46 671.00	41 139.00	5 532.00	13.45
69500000 IMPOTS SOCIETES	46 671.00	41 139.00	5 532.00	13.45
TOTAL DES PRODUITS	273 242.90	254 526.88	18 716.02	7.35
TOTAL DES CHARGES	50 961.87	46 626.75	4 335.12	9.30
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	222 281.03	207 900.13	14 380.90	6.92

Annexe Section I – Article 3.b : Les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 de la société SIM 44 SARL

SARL SIM 44

43 RUE BOBBY SANDS

44800 SAINT HERBLAIN

SOMMAIRE

	Page
- Bilan actif-passif	*1 et 2*
- Soldes intermédiaires de gestion	*3*
- Compte de résultat	*4 et 5*
- Détail des comptes bilan actif passif	*6 à 9*
- Détail compte de résultat	*10 à 13*

CECOM

ZA DE LA CROIX CARREE
50180 AGNEAUX
02 33 57 53 89

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	66 147.91	63 285.05	2 862.86		2 862.86	
	Fonds commercial (1)	54 500.00		54 500.00	49 500.00	5 000.00	10.10
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	4 403.99	4 403.99				
	Autres immobilisations corporelles	259 841.33	187 759.60	72 081.73	44 386.60	27 695.13	62.40
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 028 638.00	460 376.00	2 568 262.00	2 279 364.00	288 898.00	12.67
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	124 369.00		124 369.00	31 369.00	93 000.00	296.47
	Autres immobilisations financières	39 732.78		39 732.78	39 732.78		
	TOTAL II	3 577 633.01	715 824.64	2 861 808.37	2 444 352.38	417 455.99	17.08
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	1 727 683.83	30 292.91	1 697 390.92	1 348 454.69	348 936.23	25.88
	Autres créances	3 719 524.71		3 719 524.71	4 383 700.73	-664 176.02	-15.15
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	8 593 634.36		8 593 634.36	5 651 886.41	2 941 747.95	52.05
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	75 142.21		75 142.21	59 586.40	15 555.81	26.11
	TOTAL III	14 115 985.11	30 292.91	14 085 692.20	11 443 628.23	2 642 063.97	23.09
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 693 618.12	746 117.55	16 947 500.57	13 887 980.61	3 059 519.96	22.03

(1) Dont droit au bail 5 000.00
(2) Dont à moins d'un an 164 101.78
(3) Dont à plus d'un an

CECOM

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 400 000)	400 000.00	400 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	40 000.00	40 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 451 668.24	1 957 846.09	493 822.15	25.22
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	862 859.81	662 572.15	200 287.66	30.23
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	3 754 528.05	3 060 418.24	694 109.81	22.68
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	328 226.00	355 908.00	-27 682.00	-7.78
	Provisions pour charges	249 211.00	242 052.00	7 159.00	2.96
	TOTAL III	577 437.00	597 960.00	-20 523.00	-3.43
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 286 970.00	1 654 676.00	-367 706.00	-22.22
	Concours bancaires courants	91 902.01	111 464.13	-19 562.12	-17.55
	Emprunts et dettes financières diverses	10 158 878.04	7 422 833.65	2 736 044.39	36.86
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	413 932.34	482 369.10	-68 436.76	-14.19
	Dettes fiscales et sociales	660 122.30	552 685.02	107 437.28	19.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 730.83	5 574.47	-1 843.64	-33.07
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	12 615 535.52	10 229 602.37	2 385 933.15	23.32
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	16 947 500.57	13 887 980.61	3 059 519.96	22.03
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	12 615 535.52	8 945 102.37		

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2014 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2013 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION						
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
MARGE COMMERCIALE						
+ Production vendue	3 118 840.19	100.00	2 641 191.83	100.00	477 648.36	18.08
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION						
MARGE BRUTE GLOBALE						
- Autres achats + charges externes	2 994 872.93	96.03	2 863 096.05	108.40	131 776.88	4.60
VALEUR AJOUTEE						
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	88 266.43	2.83	96 468.17	3.65	-8 201.74	-8.50
- Salaires du personnel	957 187.78	30.69	793 999.51	30.06	163 188.27	20.55
- Charges sociales du personnel	341 271.21	10.94	256 728.82	9.72	84 542.39	32.93
- Charges de l'exploitant	39 366.79	1.26	39 871.00	1.51	-504.21	-1.26
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION						
+ Autres produits de gestion courante	1 177.49	0.04	4.74		1 172.75	NS
- Autres charges de gestion courante	209.39	0.01	1 722.23	0.07	-1 512.84	-87.84
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	1 608 187.24	51.56	1 680 801.25	63.64	-72 614.01	-4.32
- Dotations aux amortissements	30 367.48	0.97	26 953.44	1.02	3 414.04	12.67
- Dotations aux provisions	6 471.91	0.21			6 471.91	
RESULTAT D'EXPLOITATION						
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	880 692.28	28.24	815 723.89	30.88	64 968.39	7.96
- Charges financières	448 611.59	14.38	38 066.64	1.44	410 544.95	NS
RESULTAT COURANT						
+ Produits exceptionnels	467 098.00	14.98	10 509.00	0.40	456 589.00	NS
- Charges exceptionnelles	175 201.88	5.62	364 218.70	13.79	-189 016.82	-51.90
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
- Impôt sur les bénéfices	131 308.00	4.21	4 534.00	0.17	126 774.00	NS
- Participation des salariés						
RESULTAT NET						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2013 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	3 118 840.19		3 118 840.19	2 641 191.83	477 648.36	18.08
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 118 840.19		3 118 840.19	2 641 191.83	477 648.36	18.08
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 608 187.24	1 680 801.25	-72 614.01	-4.32
Autres produits			1 177.49	4.74	1 172.75	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			4 728 204.92	4 321 997.82	406 207.10	9.40
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 994 872.93	2 863 096.05	131 776.88	4.60
Impôts, taxes et versements assimilés			88 266.43	96 468.17	-8 201.74	-8.50
Salaires et traitements			957 187.78	793 999.51	163 188.27	20.55
Charges sociales			380 638.00	296 599.82	84 038.18	28.33
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 367.48	26 953.44	3 414.04	12.67
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 471.91		6 471.91	
Dotations aux provisions						
Autres charges			209.39	1 722.23	-1 512.84	-87.84
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			4 458 013.92	4 078 839.22	379 174.70	9.30
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			270 191.00	243 158.60	27 032.40	11.12
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	729 064.00	617 697.00	111 367.00	18.03
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	57 150.28	62 536.89	-5 386.61	-8.61
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	94 478.00	135 490.00	-41 012.00	-30.27
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	880 692.28	815 723.35	64 968.39	7.96
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	393 559.00		393 559.00	
Intérêts et charges assimilées (4)	55 052.59	38 066.64	16 985.95	44.62
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	448 611.59	38 066.64	410 544.95	NS
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	432 080.69	777 657.25	-345 576.56	-44.44
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	702 271.69	1 020 815.85	-318 544.16	-31.20
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	299 693.00		299 693.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	139 723.00	6 000.00	133 723.00	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	27 682.00	4 509.00	23 173.00	513.93
TOTAL VII	467 098.00	10 509.00	456 589.00	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	149 432.00	2 310.70	147 121.30	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	18 610.88	6 000.00	12 610.88	210.18
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 159.00	355 908.00	-348 749.00	-97.99
TOTAL VIII	175 201.88	364 218.70	-189 016.82	-51.90
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	291 896.12	-353 709.70	645 605.82	182.52
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	131 308.00	4 534.00	126 774.00	NS
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	6 075 996.20	5 148 230.71	927 764.49	18.02
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 213 135.39	4 485 658.56	727 476.83	16.22
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	862 859.81	662 572.15	200 287.66	30.23
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	113 885.44	76 723.67		
: Redevance de crédit bail immobilier				
(3) Dont produits concernant les entreprises liées				
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées				

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	2 862.86		2 862.86	
20500000 CONCESSIONS BREVET ETC	66 147.91	51 878.67	14 269.24	27.51
28050000 AMORTISSEMENT LOGICIEL	-63 285.05	-51 878.67	-11 406.38	-21.99
FONDS COMMERCIAL	54 500.00	49 500.00	5 000.00	10.10
20600000 DROIT AU BAIL	5 000.00		5 000.00	
20700000 FONDS COMMERCIAL	49 500.00	49 500.00		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21500100 INST.TECH.MAT.OUTIL.INDUS	4 403.99	4 403.99		
28150100 AMORT.INS.TEC.MAT.OUT.IND	-4 403.99	-4 403.99		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 081.73	44 386.60	27 695.13	62.40
21810000 INST. AGENC. BTP	1 060.98	1 060.98		
21810100 INST. AGENC. SIEGE	55 010.01	47 037.32	7 972.69	16.95
21810300 INST GALES AGENCEMENT	5 290.00	5 290.00		
21810500 INST. AGENC. JULES VERNE	15 895.93	15 895.93		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	61 276.44	40 735.60	20 540.84	50.42
21830000 MAT.DE BUREAU INFO. BTP	5 713.70	5 713.70		
21830100 MAT. DE BUREAU INFO. SIEG	49 407.00	38 931.23	10 475.77	26.91
21830200 MAT.BUREAU INF.ST NAZAIRE		1 687.00	-1 687.00	NS
21830300 MAT.BUREAU INF.BORDEAUX	267.09	267.09		
21830500 MAT.BUREAU INF.NANTES IND	3 077.07	4 764.07	-1 687.00	-35.41
21830700 MAT. BUREAU INF. CHOLET	1 687.00	1 687.00		
21840000 MOBILIER BTP	5 491.11	5 491.11		
21840100 MOBILIER SIEGE	9 191.01	8 799.43	391.58	4.45
21840200 MOBILIER ST NAZAIRE	1 590.53	1 590.53		
21840300 MOBILIER BORDEAUX	3 689.79	3 689.79		
21840500 MOBILIER NANTES INDUS.	4 026.08	4 026.08		
21840600 MOBILIER ST HERBLAIN	36 502.59	35 927.27	575.32	1.60
21840800 MOBILIER BD JULES VERNE	665.00		665.00	
28181000 AMORT.AGENCT INST.AMENAGT	-1 060.98	-1 060.98		
28181100 AMORT.AAI DIVERS	-44 625.12	-45 270.22	645.10	1.42
28181300 AMORT AGENCTS AMENGT	-5 290.00	-4 417.15	-872.85	-19.76
28181500 AMORT.INST.GALES.AGE	-15 275.49	-14 987.12	-288.37	-1.92
28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	-36 862.29	-29 866.26	-6 996.03	-23.42
28183000 AMORT.MAT.BUREAU INFO	-5 713.70	-5 713.70		
28183100 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	-33 475.21	-31 868.35	-1 606.86	-5.04
28183200 AMORT.MAT.BUREAU ST NAZ.		-1 687.00	1 687.00	100.00
28183300 AMORT.MAT.BUREAU BORDEAUX	-267.09	-267.09		
28183500 AMORT.MAT.BUREAU N IND.	-3 077.07	-4 764.07	1 687.00	35.41
28183700 AMORT. MAT. BUREAU CHOLET	-1 687.00	-1 687.00		
28184000 AMORT MOB.BUREAU	-4 545.93	-4 545.93		
28184100 AMORT.MOBILIER	-8 805.30	-8 711.18	-94.12	-1.08
28184200 AMORT.MOBILIER ST NAZAIRE	-1 590.53	-1 590.53		
28184300 AMORT.MOBILIER BORDEAUX	-3 689.79	-3 689.79		
28184500 AMORT.MOBILIER N.IND.	-4 026.08	-4 026.08		
28184600 AMORT MOBILIER	-17 735.14	-14 055.08	-3 680.06	-26.18
28184800 AMORT. MOBILIER	-32.88		-32.88	
AUTRES PARTICIPATIONS	2 568 262.00	2 279 364.00	288 898.00	12.67
26110000 TITRES DE PARTICIPATION	3 028 638.00	2 440 659.00	587 979.00	24.09
29610000 PROV.DEPR.TITRES PARTICIP	-460 376.00	-161 295.00	-299 081.00	NS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRETS	124 369.00	31 369.00	93 000.00	296.47
27420000 PRETS	124 369.00	7 369.00	117 000.00	NS
27480000 AUTRES PRETS		24 000.00	-24 000.00	NS
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	39 732.78	39 732.78		
27500000 DEPOTS ET CAUTION.VERSES	39 732.78	39 732.78		
TOTAL II	2 861 803.57	2 404 352.38	417 455.99	17.08
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 697 390.92	1 348 454.69	348 936.23	25.88
41100000 CLIENTS	1 068 949.61	1 131 695.98	-62 746.37	-5.54
41611000 CLIENTS DOUTEUX	7 077.00		7 077.00	
41810000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	651 657.22	240 579.71	411 077.51	170.87
49100000 PROV.DEPR.COMPTES CLIENTS	-30 292.91	-23 821.00	-6 471.91	-27.17
AUTRES CREANCES	3 719 524.71	4 383 700.73	-664 176.02	-15.15
40980000 FRS AVOIRS A RECEVOIR	420.96	2 152.80	-1 731.84	-80.45
44400000 ETAT IMPOTS DUS	8 173.75	261 531.00	-253 357.25	-96.87
44410000 CICE	1 811.00	1 325.00	486.00	36.68
44562000 T.V.A. SUR IMMOBIL.DEDUCT		511.30	-511.30	NS
44566000 T.V.A. SUR AUTR.B.&S.DED.	27 643.75	26 571.40	1 072.35	4.04
44586000 TVA S/FACTS NON PARVENUES	34 941.04	38 480.85	-3 539.81	-9.20
45501400 ABALONE TT 49-85		3 825.00	-3 825.00	NS
45501600 ABALONE TT BRETAGNE	154 116.00		154 116.00	
45501800 IMPRO SOLUTIONS		39 950.00	-39 950.00	NS
45502000 SC FX MOUTEL	64 670.43	19 874.58	44 795.85	225.39
45502100 ABALONE TT VITRE	672.16		672.16	
45502300 ABALONE ENERGIE	981 126.62	231 622.41	749 504.21	323.59
45502400 ABALONE EUROPEAN AVIATION	2 235 734.58	3 215 166.22	-979 431.64	-30.46
45502500 ABALONE TT LANDES	145 577.00		145 577.00	
45504100 GESTION TRES. TOULOUSE	1 769.39		1 769.39	
45504900 GESTION TRES. ENERGIE		478 904.97	-478 904.97	NS
46870000 DIVERS PRODUITS A RECEV.	62 868.03	63 785.20	-917.17	-1.44
DISPONIBILITES	8 593 634.36	5 651 886.41	2941747.95	52.05
51210000 BNP USD	66 946.91	8 322.89	58 624.02	704.37
51220000 BCEE	19 989.50		19 989.50	
51221000 BCEE EPARGNE	1 000 598.67		1 000 598.67	
51222000 BCEE EPARGNE	578 051.72		578 051.72	
51223000 BCEE USD	99 997.50		99 997.50	
51240000 BPBA PIVOT	4 242 806.69	4 000 328.01	242 478.68	6.06
51260000 CIC	2 890.80	6 306.30	-3 415.50	-54.16
51280000 BNP PIVOT	2 506 543.28	1 317 402.18	1 189 141.10	90.26
51290000 BECM	75 809.29	319 527.03	-243 717.74	-76.27
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	75 142.21	59 586.40	15 555.81	26.11
48600000 CHARGES CONST.D'AVANCE	75 142.21	59 586.40	15 555.81	26.11
TOTAL III	14085692.20	11443628.23	2642063.97	23.09
TOTAL GENERAL	16947500.57	13887980.61	3059519.96	22.03

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	400 000.00	400 000.00		
10100000 CAPITAL INDIVIDUEL OU SOC	400 000.00	400 000.00		
RESERVE LEGALE	40 000.00	40 000.00		
10610000 RESERVE LEGALE	40 000.00	40 000.00		
AUTRES RESERVES	2 451 668.24	1 957 846.09	493 822.15	25.22
10680000 AUTRES RESERVES	2 451 668.24	1 957 846.09	493 822.15	25.22
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	862 859.81	662 572.15	200 287.66	30.23
TOTAL II	**3 754 528.05**	**3 060 418.24**	**694 109.81**	**22.68**
PROVISIONS POUR RISQUES	328 226.00	355 908.00	-27 682.00	-7.78
15180000 PROVISION POUR RISQUES	328 226.00	355 908.00	-27 682.00	-7.78
PROVISIONS POUR CHARGES	249 211.00	242 052.00	7 159.00	2.96
15500000 PROVISIONS POUR IMPOTS	249 211.00	242 052.00	7 159.00	2.96
TOTAL III	**577 437.00**	**597 960.00**	**-20 523.00**	**-3.43**
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 286 970.00	1 654 676.00	-367 706.00	-22.22
16470000 EMPRUNT BNP	455 000.00	585 000.00	-130 000.00	-22.22
16480000 EMPRUNT BECM	619 500.00	796 500.00	-177 000.00	-22.22
16490000 EMPRUNT CIC	210 000.00	270 000.00	-60 000.00	-22.22
16884000 INT.COUR./EMPR.ETB CREDIT	2 470.00	3 176.00	-706.00	-22.23
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	91 902.01	111 464.13	-19 562.12	-17.55
51230000 BPBA NANTES	87 826.95	105 416.31	-17 589.36	-16.69
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	4 075.06	6 047.82	-1 972.76	-32.62
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	10158878.04	7 422 833.65	2736044.39	36.86
16500000 DEPOTS-CAUTIONNEM. RECUS	3 698.46	3 698.46		
45150000 GPE CPTE COURANT FILIALES	483 760.00	215 571.00	268 189.00	124.41
45500400 INEXIA		3 607.00	-3 607.00	NS
45500500 TERRA COMPETENCES		15 526.00	-15 526.00	NS
45500600 ABALONE TT ORVAULT		28 914.00	-28 914.00	NS
45500700 ABALONE TT REZE		101 094.00	-101 094.00	NS
45500800 ABALONE TT BORD. CHARTRONS		17 229.00	-17 229.00	NS
45500900 ABALONE MANTES LA JOLIE		32 379.00	-32 379.00	NS
45501000 CPTE COURANT F.MOUTEL		1 481.01	-1 481.01	NS
45501100 ABALONE TT BORDEAUX		67 108.00	-67 108.00	NS
45501200 ABALONE TT ATLANTIQUE OUE		85 729.00	-85 729.00	NS
45501300 ABALONE TT ATLANTIQUE CEN		77 588.00	-77 588.00	NS
45501500 ABALONE TT NANTES BATIMEN		156 973.00	-156 973.00	NS
45501700 ABALONE RESEARCH		17 511.00	-17 511.00	NS
45501900 ABALONE TT LE MANS		55 203.00	-55 203.00	NS
45502200 ABALONE VENDEE		92 712.00	-92 712.00	NS
45502600 ABALONE TT PESSAC		136 695.00	-136 695.00	NS
45502800 GESTION TRES. VENDEE	306 581.66	197 152.18	109 429.48	55.51
45502900 GESTION TRES. RESEARCH	480 315.46	259 037.11	221 278.35	85.42
45503100 GESTION TRES. LE MANS	99 560.24	94 889.14	4 671.10	4.92
45503200 GESTION TRES. REZE	577 160.76	647 908.63	-70 747.87	-10.92
45503300 GESTION TRES. CORNOUAILLE	205 532.48	131 534.03	73 998.45	56.26
45503400 GESTION TRES. PESAC	525 277.70	262 043.31	263 234.39	100.45

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
45503500 GESTION TRES. BRETAGNE	402 485.21	240 870.16	161 615.05	67.10
45503600 GESTION TRES. BORDEAUX	643 112.60	407 530.65	235 581.95	57.81
45503700 GESTION TRES. 49-85	604 412.39	540 189.08	64 223.31	11.89
45503800 GESTION TRES. A CENTRE	723 251.62	307 468.25	415 783.37	135.23
45503900 GESTION TRES. A OUEST	859 989.87	580 949.54	279 040.33	48.03
45504000 GESTION TRES. BTP	560 219.96	285 883.69	274 336.27	95.96
45504100 GESTION TRES. TOULOUSE		35 377.50	-35 377.50	NS
45504200 GESTION TRES. MANTES LA J	658 199.16	361 619.46	296 579.70	82.01
45505000 GESTION TRES ROMORANTIN	248 899.42	57 294.60	191 604.82	334.42
45505100 GESTION TRES BORD. CHART.	349 299.10	190 067.67	159 231.43	83.78
45505200 GESTION TRES. ORVAULT	788 096.20	272 685.06	515 411.14	189.01
45505300 GESTION TRES. TERRA COMP.	634 959.56	307 316.48	327 643.08	106.61
45505400 GESTION TRES 72	556 326.51	214 356.32	341 970.19	159.53
45505500 GESTION TRES. AEA	50 523.34	917 812.94	-867 289.60	-94.50
45505600 GESTION TRES. LORIENT	226 630.47		226 630.47	
45505700 GESTION TRES. PAU	22 218.82		22 218.82	
45505800 GESTION TRES. RUNGIS	65 909.65		65 909.65	
45505900 GESTION TRES. TOURS	77 904.19		77 904.19	
45580000 ASSOC.CPTS COUR.INT.COUR.	4 553.21	1 829.38	2 723.83	148.89
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	413 932.34	482 369.10	-68 436.76	-14.19
40100000 FOURNISSEURS	175 319.68	211 622.12	-36 302.44	-17.15
40810000 FOURNISS.FACT NON PARV.	238 612.66	270 746.98	-32 134.32	-11.87
DETTES FISCALES ET SOCIALES	660 122.30	552 685.02	107 437.28	19.44
42100000 REMUNERAT.DUES AU PERS.	43 914.37	49 506.27	-5 591.90	-11.30
42400000 PARTICIPATION SALARIES	47 887.05	47 887.05		
42860000 PERSONNEL AUTR.C.A PAYER	94 769.00	82 432.00	12 337.00	14.97
43100000 SECURITE SOCIALE	57 271.59	52 168.13	5 103.46	9.78
43702000 COTISATION RETRAITE IREPS	39 735.17	12 004.37	27 730.80	231.01
43704000 RADIANCE	8 306.90		8 306.90	
43860000 ORG.SOC. CHARG.A PAYER	37 908.00	31 057.00	6 851.00	22.06
44550000 TAXE SUR C.A. A DECAISSER	43 375.00	43 440.00	-65.00	-0.15
44571000 TVA COLLECTEE		176 708.07	-176 708.07	NS
44571100 TVA COLLECTEE 20%	168 760.29		168 760.29	
44587000 TCA/FACTURES A ETABLIR	104 718.51	37 936.13	66 782.38	176.04
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	1 144.00	11 018.00	-9 874.00	-89.62
44862000 ETAT-TAXE APPRENTISSAGE	5 809.06	4 582.00	1 227.06	26.78
44863000 CHARGES A PAYER	6 523.36	3 946.00	2 577.36	65.32
AUTRES DETTES	3 730.83	5 574.47	-1 843.64	-33.07
41980000 RRR A ACCORD. AVR A ETABL	3 730.83	1 557.62	2 173.21	139.52
46700000 AUTRE CREDIT ET DEB		4 016.85	-4 016.85	NS
TOTAL IV	12615635.52	10229602.37	2385933.15	23.32
TOTAL GENERAL	16947500.57	13887980.61	3059519.96	22.03

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		3 118 840.19	2 641 191.83	477 648.36	18.08
70610200	PRESTATIONS DE SERVICES	135 039.00	100 124.00	34 915.00	34.87
70680000	PRESTATIONS DE SERVICES	2 856 041.88	2 398 202.77	457 839.11	19.09
70830000	LOCATION GERANCE	127 759.31	142 865.06	-15 105.75	-10.57
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		**3 118 840.19**	**2 641 191.83**	**477 648.36**	**18.08**
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		1 608 187.24	1 680 801.25	-72 614.01	-4.32
79100000	REFACTURATIONS CHARGES	746 550.05	728 017.79	18 532.26	2.55
79101000	REFACTURATIONS CHARGES	490 406.38	579 757.78	-89 351.40	-15.41
79110000	REFACTURATIONS CHGS NON SOUMIS	301 715.66	330 308.41	-28 592.75	-8.66
79121000	REMBOURSEMENT FORMATION	14 537.15	10 070.32	4 466.83	44.36
79140000	TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	54 978.00	32 646.95	22 331.05	68.40
AUTRES PRODUITS		1 177.49	4.74	1 172.75	NS
75800000	PROD.DIV.GEST.COURANTE	1 177.49	4.74	1 172.75	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**4 728 204.92**	**4 321 997.82**	**406 207.10**	**9.40**
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		2 994 872.93	2 863 096.05	131 776.88	4.60
60604000	CARBURANTS NANTES	60 859.77	67 355.99	-6 496.22	-9.64
60606000	PROD.D'ENTRETIEN NANTES	6.19	13.67	-7.48	-54.72
60608000	FOURNIT.BUREAU NANTES	24 112.94	15 667.00	8 445.94	53.91
60630000	ACH.NON STOCK.MAT.& FOURN	5 691.44	10 168.63	-4 477.19	-44.03
61223000	CREDIT BAIL AL315KD	9 209.64	9 178.92	30.72	0.33
61224000	ATL BAIL BATEAU	11 166.36	11 129.16	37.20	0.33
61225000	CREDIT BAIL MIA	52 447.20	52 272.00	175.20	0.34
61226000	ATL BAIL VOLVO CZ325	12 028.20	3 165.55	8 862.65	279.97
61227000	ATL BAIL MERCEDES	11 775.72	978.04	10 797.68	NS
61228000	ATL BAIL MERCEDES DB	12 207.48		12 207.48	
61229000	CREDIPAR C4 DB793QW	5 050.84		5 050.84	
61230000	ATL BAIL GOLF DF459Y	4 870.68		4 870.68	
61300000	LOYER NANTES	29 946.89	30 001.18	-54.29	-0.18
61301000	LOYER NANTES IND.	27 827.04	27 809.20	17.84	0.06
61302000	LOYERS REFACTURES	66 281.03	56 055.75	10 225.28	18.24
61303000	LOYER HALIOTIS	54 216.38	53 627.25	589.13	1.10
61304000	CHARGES REFACTUREES	486 806.38	576 157.77	-89 351.39	-15.51
61304100	LOC.MAT.TRANSPORT NANTES	185 689.97	130 692.03	54 997.94	42.08
61305000	LOYER ST HERBLAIN	14 273.98	14 613.49	-339.51	-2.32
61305200	LOYER ST HERBLAIN	122 251.79	125 158.51	-2 906.72	-2.32
61305300	LOYER DISPONIBLE	11 415.10		11 415.10	
61305400	LOCATIONS DIVERSES	248.33	265.88	-17.55	-6.60
61305600	LOCATION PHOTOCOPIEUR	2 100.60	2 800.80	-700.20	-25.00
61305700	LOC MATERIEL INFORMATIQUE	6 305.04	6 292.56	12.48	0.20
61307000	LOCATION AERONEF	169 136.30	215 273.92	-46 137.62	-21.43
61307300	LOYER DISPONIBLE	2 401.67		2 401.67	
61311000	LOCATION LOCAL ARCHIVE	21 600.00	21 600.00		
61400000	CHARGES LOCATIVES	38 213.48	38 601.36	-387.88	-1.00
61500000	ENTRET.REPARATION NANTES	29 291.66	37 339.67	-8 048.01	-21.55
61504000	ENTRETIEN ET REPARATIONS	17 490.30	17 063.97	426.33	2.50
61560000	MAINTENANCE INFO.NANTES	226 176.81	165 963.19	60 213.62	36.28
61561000	MAINTENANCE DIVERS	241.57		241.57	
61600000	PRIMES D ASSURANCE	48 191.21	38 410.71	9 780.50	25.46
61610000	ASSURANCE CREDIT	72 967.38	99 971.42	-27 004.04	-27.01
61810000	DOCUMENTATION	9 690.02	16 293.02	-6 603.00	-40.53

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61850000	FRAIS DE COLLOQUES S		405.00	-405.00	NS
62100000	PERSONNEL EXTER. A L'ENTR	199 518.77	94 211.45	105 307.32	111.78
62220000	COMMISSIONS ET COURT	7 390.07	4 227.56	3 162.51	74.81
62260000	HONORAIRES	117 614.66	99 917.74	17 696.92	17.71
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENT.	909.26	439.35	469.91	106.96
62280000	DIVERS		1 060.00	-1 060.00	NS
62300000	PUBLICITE NANTES	379 963.16	354 950.94	25 012.22	7.05
62310000	ANNONCES INSERT.NANTES	48 007.26	87 876.61	-39 869.35	-45.37
62340000	CADEAUX CLTS NANTES	21 712.48	14 607.40	7 105.08	48.64
62410000	TRANSPORT/ACHATS	1 116.00	47.14	1 068.86	NS
62430000	TRANSPORT ENTRE ETABLIS	34.11		34.11	
62480000	FRAIS AEROPORTUAIRES	24 493.33	37 863.79	-13 370.46	-35.31
62500000	DEPLA.MISSIONS RECEPTIONS	32 470.49	40 446.06	-7 975.57	-19.72
62510000	VOYAGES ET DEPLAC.NANTES	17 754.09	27 233.12	-9 479.03	-34.81
62511100	INDEMNITE KM.PERM.NANTES	18 336.66	14 720.16	3 616.50	24.57
62512000	FRAIS DEPLACEMENT P		3 137.34	-3 137.34	NS
62560000	MISSIONS NANTES		5.61	-5.61	NS
62570000	RECEPTIONS NANTES	46 725.43	29 250.01	17 475.42	59.75
62600000	FRAIS POSTAUX TEL.NANTES	35 194.11	18 085.69	17 108.42	94.60
62610000	FRAIS POSTAUX ET TELECOM.	123 424.82	129 342.60	-5 917.78	-4.58
62700000	SERV.BANCAIRES ASSIMILES	56 543.00	50 022.15	6 520.85	13.04
62800000	COUT DE FORMATION	3 445.25	8 599.43	-5 154.18	-59.94
62810000	DIVERS COTISATIONS	8 030.59	2 726.26	5 304.33	194.56
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		88 266.43	96 468.17	-8 201.74	-8.50
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	5 203.06	4 098.00	1 105.06	26.97
63330000	FORMATION CONTINUE	6 435.84	3 659.67	2 776.17	75.86
63350000	FORMATION CONTINUE GERANT	93.00	91.00	2.00	2.20
63511000	CONTRB. ECO. TERRITORIALE	29 399.00	41 898.00	-12 499.00	-29.83
63514000	TAXES/VEHICUL.DE SOCIETES	29 838.00	18 215.00	11 623.00	63.81
63540000	DROITS ENREGIST.TIMBRE	6 012.26	11 255.50	-5 243.24	-46.58
63580000	AUTRES DROITS	1 527.60	1 376.00	151.60	11.02
63710000	CONTRIBUTION DE SOLIDARIT	836.00	6 875.00	-6 039.00	-87.84
63750000	CSG DEDUCTIBLE	8 921.67	9 000.00	-78.33	-0.87
SALAIRES ET TRAITEMENTS		957 187.78	793 999.51	163 188.27	20.55
64112000	INDEMNITE GERANCE	144 000.00	144 000.00		
64113000	SALAIRES BRUTS PERM	714 354.08	554 640.15	159 713.93	28.80
64113002	SALAIRES BRUTS INEXIA	73 048.67	67 121.68	5 926.99	8.83
64114002	ALLOCATION DE FORMAT	280.35		280.35	
64114100	CONGES PERMANENTS DUS	16 722.00	12 533.52	4 188.48	33.42
64114200	CONGES PAYES DUS	405.00	562.00	-157.00	-27.94
64130000	INDEMNITES STAGIAIRES	5 186.19	5 118.90	67.29	1.31
64140002	INDEMNITES ET AV DIV		4 604.57	-4 604.57	NS
64141000	INDEMNITE LICENCIEMENT	3 191.49	5 418.69	-2 227.20	-41.10
CHARGES SOCIALES		380 638.00	296 599.82	84 038.18	28.33
64510000	URSSAF	179 381.97	137 203.30	42 178.67	30.74
64510002	URSSAF INEXIA	17 794.32	16 445.73	1 348.59	8.20
64532000	COTISATION RETRAITE	61 911.83	46 217.89	15 693.94	33.96
64532002	IREPS RET INEXIA	5 244.51	4 564.85	679.66	14.89
64535000	PREVOYANCE COMPLEMEN	10 704.95	7 601.96	3 102.99	40.82
64535002	PREVOYANCE COMPLEMEN	849.85	805.78	44.07	5.47
64540000	COTIS.AUX ASSEDIC NANTES	30 605.43	23 850.33	6 755.10	28.32
64540002	POLE EMPLOI PERM INE	3 056.64	2 887.75	168.89	5.85

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
64551000 CHARGES S/CP DUS	6 689.00	3 717.00	2 972.00	79.96
64551200 CHARGES/CP DUS	162.00	225.00	-63.00	-28.00
64600000 COTIS.PERSONN.EXPLOITANT	39 366.79	39 871.00	-504.21	-1.26
64700000 ASS.COMPL.PERM.NANTES	8 217.61	5 753.04	2 464.57	42.84
64700002 ASS. COMPL. PERM		1 010.36	-1 010.36	NS
64700700 CHEQUES DEJEUNER	16 838.77	16 456.25	382.52	2.32
64700702 TICKETS RESTAURANT IN	2 198.17	1 571.73	626.44	39.86
64750000 MEDECINE DU TRAV.PH.NANT.	2 883.16	2 586.85	296.31	11.45
64800000 AUTR.CHARGES DE PERSONNEL	16 083.00	442.00	15 641.00	NS
64910000 CICE	-21 350.00	-14 611.00	-6 739.00	-46.12
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	30 367.48	26 953.44	3 414.04	12.67
68111000 DOT.AUX AMORT./IMMOB.INC.	11 406.38	7 545.14	3 861.24	51.18
68112000 DOT. AUX AMORT./IMMOB. CORP.	18 961.10	19 408.30	-447.20	-2.30
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	6 471.91		6 471.91	
68174000 DOT.PROV.DEPR.ACTIFS CIRC	6 471.91		6 471.91	
AUTRES CHARGES	209.39	1 722.23	-1 512.84	-87.84
65160000 REDEVANCES	141.00	741.00	-600.00	-80.97
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	68.39	981.23	-912.84	-93.03
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 358 013.92	4 078 839.22	309 174.70	9.30
RESULTAT D'EXPLOITATION	270 191.00	243 158.60	27 032.40	11.12
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	729 064.00	617 697.00	111 367.00	18.03
76100000 PRODUITS DE PARTICIPAT.	729 064.00	617 697.00	111 367.00	18.03
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	57 150.28	62 536.89	-5 386.61	-8.61
76800000 AUTRES PRODUITS FINANC.	57 150.28	62 536.89	-5 386.61	-8.61
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	94 478.00	135 490.00	-41 012.00	-30.27
78662000 REPR./PROV.DEPR.ELTS FIN.	94 478.00	135 490.00	-41 012.00	-30.27
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	880 692.28	815 723.89	64 968.39	7.96
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	393 559.00		393 559.00	
68662000 DOT.PROV.DEPREC.ELTS FIN.	393 559.00		393 559.00	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	55 052.59	38 066.64	16 985.95	44.62
66116000 CHARGES D'INTERETS	22 170.78	16 994.22	5 176.56	30.46
66150000 INTERETS COMPTES COURANTS	4 553.21	1 829.38	2 723.83	148.89
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERE	28 328.60	19 243.04	9 085.56	47.21
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	448 611.59	38 066.64	410 544.95	NS
RESULTAT FINANCIER	432 080.69	777 657.25	-345 576.56	-44.44
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	702 271.69	1 020 815.85	-318 544.16	-31.20
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	299 693.00	-	299 693.00	
77180000 AUT.PRODUITS EXCEPT.	299 693.00		299 693.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	139 723.00	6 000.00	133 723.00	NS
77520000 PRODUITS CES.IMM.CORPOREL	520.00		520.00	
77560000 PRODUITS CES.IMM.FINAN.	139 203.00	6 000.00	133 203.00	NS
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	27 682.00	4 509.00	23 173.00	513.93
78750000 REPR./PROV.RISQ.CHARG.EXC	27 682.00	4 509.00	23 173.00	513.93
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	167 405.00	10 509.00	156 896.00	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	149 432.00	2 310.70	147 121.30	NS
67120000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION		2 310.70	-2 310.70	NS
67150000 SUBVENTION ACCORDEE	75 000.00		75 000.00	
67180000 CHARGES EXCEP./OP.GESTION	74 432.00		74 432.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	18 610.88	6 000.00	12 610.88	210.18
67520000 VAL.COMPTA.IMMOB.CORP.CED	610.88		610.88	
67560000 VAL COMPTA.IMMOB.FIN.CED	18 000.00	6 000.00	12 000.00	200.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	7 159.00	355 908.00	-348 749.00	-97.99
68750000 DOT.PROV.RISQ.& CHARG.EXC	7 159.00	355 908.00	-348 749.00	-97.99
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	175 201.88	364 218.70	-189 016.82	-51.90
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-291 896.12	-353 709.70	645 605.82	182.52
IMPOTS SUR LES BENEFICES	131 308.00	4 534.00	126 774.00	NS
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	49 014.00	10 632.00	38 382.00	361.00
69520000 CONTRIBUTION ADDITIONNELLE	5 063.00	4 875.00	188.00	3.86
69810000 INT. FISCALE CHARGES	118 263.00		118 263.00	
69890000 INT. FISCALE PRODUITS	-41 032.00	-10 973.00	-30 059.00	NS
TOTAL DES PRODUITS	6 075 995.20	5 148 230.70	927 764.49	18.02
TOTAL DES CHARGES	5 213 135.39	4 485 658.56	727 476.83	16.22
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	862 859.81	662 572.15	200 287.66	30.23

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES PARTICIPATIONS	637 497.45	637 497.45		
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	648 233.45	648 233.45		
29610000 PROVISION DEP. TITRES	-10 736.00	-10 736.00		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	325 776.24	326 100.86	-324.62	-0.10
26700000 TITOU CO LTD	290 121.28	290 121.28		
26780000 INTERETS COURUS	35 654.96	35 979.58	-324.62	-0.90
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
27100000 AUTRES PARTICIPATIONS	50 007.29	50 007.29		
29710000 PROVISION DEP. TITRES	-50 007.29	-50 007.29		
TOTAL II	963 273.69	963 597.31	-324.62	-0.03
AUTRES CREANCES	1 319 063.22	1 149 270.83	169 792.39	14.77
45505000 SCI LA SANSONNIERE	938 441.24	880 535.31	57 905.93	6.58
45506000 SCI JULES VERNE	218 604.52	223 259.58	-4 655.06	-2.09
45507000 ABALONE TT MANTES LA JOLIE		3.00	-3.00	NS
45508000 ABALONE TT 49-85		15.00	-15.00	NS
45509500 ABALONE TT A OUEST		5.00	-5.00	NS
45510000 INEXIA	96 001.73	93 390.84	2 610.89	2.80
45511000 QUASAR	40 000.00		40 000.00	
45513000 SCI STEFX	26 076.18	26 076.18		
45518000 SCI HALIOTIS	26 688.55	12 875.32	13 813.23	107.28
45519000 ABALONE INVESTIMMO	452.00	1 000.00	-548.00	-54.80
46704000 EMMANUEL JEAN	5 000.00	5 000.00		
46706000 SCI FM ACHARD	24 000.00		24 000.00	
46707000 BARNABE BAUDU	22 000.00		22 000.00	
46708000 SACHA MOUTEL	17 000.00		17 000.00	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	800.00	500.60	299.40	59.81
49550000 PROV.DEP.CPTES COUR. ASS.	-96 001.00	-93 390.00	-2 611.00	-2.80
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	96 915.00	736 915.00	-640 000.00	-86.85
50300000 VALEUR MOBILIER PLACEMENT	16 915.00	16 915.00		
50700000 COMPTE A TERME	80 000.00	720 000.00	-640 000.00	-88.89
DISPONIBILITES	703 900.48	22 339.99	681 560.49	NS
51200000 B.P.B.A	702 901.33	21 340.84	681 560.49	NS
51210000 BNP	999.15	999.15		
TOTAL III	2 119 878.70	1 908 525.82	211 352.88	11.07
TOTAL GENERAL	3 083 152.39	2 872 124.13	211 028.26	7.35

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	480 519.30	480 519.30		
10100000 CAPITAL INDIVIDUEL OU SOC	480 519.30	480 519.30		
AUTRES RESERVES	2 308 776.74	2 100 876.61	207 900.13	9.90
10680000 AUTRES RESERVES	2 308 776.74	2 100 876.61	207 900.13	9.90
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	222 281.03	207 900.13	14 380.90	6.92
TOTAL I	3 011 577.07	2 788 296.04	229 281.03	8.22
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	65 951.85	68 351.18	-2 399.33	-3.51
45501000 FRANCOIS MOUTEL	770.82	47 928.60	-47 157.78	-98.39
45502000 SIM 44	64 670.43	19 874.58	44 795.85	225.39
45580000 CPTES COURANTS INTERETS	510.60	548.00	-37.40	-6.82
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5.44	-5.44	-100.00
40100000 FOURNISSEURS		5.44	-5.44	NS
DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 531.00	14 379.00	-8 848.00	-61.53
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 531.00	14 379.00	-8 848.00	-61.53
AUTRES DETTES	92.47	92.47		
46702000 MTM	19.29	19.29		
46703000 KERJEAN	73.18	73.18		
TOTAL II	71 575.32	82 828.09	-11 252.77	-13.59
TOTAL GENERAL	3 083 152.39	2 871 124.13	211 028.26	7.35

Annexe Section I – Article 5 : Méthodes d'évaluation et motifs du choix du rapport d'échange des droits sociaux

1. Méthodes d'évaluation de la Société Absorbante

Les méthodes de valorisation suivantes ont été retenues en vue de la détermination du rapport d'échange :

- **Actif Net Corrigé**

L'évaluation des titres a été effectuée en ajoutant aux capitaux propres du 31 décembre 2014, les plus-values latentes sur les valeurs des fonds de commerce calculées en fonctions des valeurs usuelles de la profession.

- **Multiple de l'EBIT**

L'évaluation a été effectuée en multipliant l'EBIT moyen des trois derniers exercices par un coefficient de 5 ; le coefficient tenant compte des éléments propres du groupe, notamment une bonne connaissance des problématiques du travail intermédiaire et une marque connue et reconnue par les professionnels.

- **Valeur de productivité**

L'évaluation a été effectuée en multipliant le résultat net moyen par un taux de rémunération attendu du capital calculé à partir du taux des obligations des sociétés privées.

- **Synthèse des méthodes d'évaluation retenues**

Afin de tenir compte de l'évolution du groupe dans le temps et la progressivité de ses performances, les évaluations ont été retenues avec un coefficient de pondération :

 - Actif Net Corrigé : pondération de 1 ;
 - Multiple de l'EBIT : pondération de 2 ;
 - Valeur de productivité : pondération de 2.

En application de ces méthodes, la valeur réelle totale de la Société Absorbante a été fixée à **19.500.000 €**. Par conséquent, la valeur d'une part sociale de la Société Absorbante s'élève à **48,7641 €**.

2. Méthodes d'évaluation de la Société Absorbée

Les titres de la Société Absorbée ont été évalués selon la methode patrimoniale en vue de la détermination du rapport d'échange.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur réelle totale de la Société Absorbée a été fixée à **20.529.964 €**. Par conséquent, la valeur d'une part sociale de la Société Absorbée s'élève à **65,1331 €**.

3. Rapport d'échange

Les méthodes de valorisation retenues ont permis de déterminer les rapports suivants :

- SC FXM :
 - Montant : 20.488.000 euros / 315.200 parts sociales = 65,00 euros
 - Soit une valeur de part sociale de SC FXM d'un montant de **65,00 euros**
- SIM 44 :
 - Montant : 19.500.000 euros / 400.000 parts sociales = 48,75 euros
 - Soit une valeur de part sociale de SIM 44 d'un montant de **48,75 euros**

L'échange s'effectuera ainsi sur la base de 4 parts sociales de la Société Absorbante pour 3 parts sociales de la Société Absorbée.

D'où la création, compte tenu du nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société Absorbée, de 420.266 parts sociales de la Société Absorbante : 420.266 x 1€ = 420.266 €.

La Société Absorbante augmentera ainsi son capital social d'un montant de 420.266 €.

La différence entre la valeur du patrimoine transmis par la Société Absorbée (soit 3.011.577,07 €) et le montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante (soit 420.266 €) constituera le montant prévu de la prime de fusion qui ressort à un montant de 2.591.311,07 €, soit 6,17 € par part sociale émise.

Le montant de la prime de fusion est donnée à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles telles que décrites dans le projet de Traité de fusion.

Annexe Section III – Article 1 – 1.1 : Détail des actifs immobilisés (immobilisations corporelles, incorporelles et financières)

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES PARTICIPATIONS	637 497.45	637 497.45		
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	648 233.45	648 233.45		
29610000 PROVISION DEP. TITRES	-10 736.00	-10 736.00		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	325 776.24	326 100.86	-324.62	-0.10
26700000 TITOU CO LTD	290 121.28	290 121.28		
26780000 INTERETS COURUS	35 654.96	35 979.58	-324.62	-0.90
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
27100000 AUTRES PARTICIPATIONS	50 007.29	50 007.29		
29710000 PROVISION DEP. TITRES	-50 007.29	-50 007.29		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
AUTRES CREANCES	1 319 063.22	1 149 270.83	169 792.39	14.77
45505000 SCI LA SANSONNIERE	938 441.24	880 535.31	57 905.93	6.58
45506000 SCI JULES VERNE	218 604.52	223 259.58	-4 655.06	-2.09
45507000 ABALONE TT MANTES LA JOLIE		3.00	-3.00	NS
45508000 ABALONE TT 49-85		15.00	-15.00	NS
45509500 ABALONE TT A OUEST		5.00	-5.00	NS
45510000 INEXIA	96 001.73	93 390.84	2 610.89	2.80
45511000 QUASAR	40 000.00		40 000.00	
45513000 SCI STEFX	26 076.18	26 076.18		
45518000 SCI HALIOTIS	26 688.55	12 875.32	13 813.23	107.28
45519000 ABALONE INVESTIMMO	452.00	1 000.00	-548.00	-54.80
46704000 EMMANUEL JEAN	5 000.00	5 000.00		
46706000 SCI FM ACHARD	24 000.00		24 000.00	
46707000 BARNABE BAUDU	22 000.00		22 000.00	
46708000 SACHA MOUTEL	17 000.00		17 000.00	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	800.00	500.60	299.40	59.81
49550000 PROV.DEP.CPTES COUR. ASS.	-96 001.00	-93 390.00	-2 611.00	-2.80
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	96 915.00	736 915.00	-640 000.00	-86.85
50300000 VALEUR MOBILIER PLACEMENT	16 915.00	16 915.00		
50700000 COMPTE A TERME	80 000.00	720 000.00	-640 000.00	-88.89
DISPONIBILITES	703 900.48	22 339.99	681 560.49	NS
51200000 B.P.B.A	702 901.33	21 340.84	681 560.49	NS
51210000 BNP	999.15	999.15		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Annexe Section III – Article 1 – 1.2 : Détail du passif exigible

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	480 519.30	480 519.30		
10100000 CAPITAL INDIVIDUEL OU SOC	480 519.30	480 519.30		
AUTRES RESERVES	2 308 776.74	2 100 876.61	207 900.13	9.90
10680000 AUTRES RESERVES	2 308 776.74	2 100 876.61	207 900.13	9.90
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	222 281.03	207 900.13	14 380.90	6.92
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	65 951.85	68 351.18	-2 399.33	-3.51
45501000 FRANCOIS MOUTEL	770.82	47 928.60	-47 157.78	-98.39
45502000 SIM 44	64 670.43	19 874.58	44 795.85	225.39
45580000 CPTES COURANTS INTERETS	510.60	548.00	-37.40	-6.82
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5.44	-5.44	-100.00
40100000 FOURNISSEURS		5.44	-5.44	NS
DETTES FISCALES ET SOCIALES	5 531.00	14 379.00	-8 848.00	-61.53
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 531.00	14 379.00	-8 848.00	-61.53
AUTRES DETTES	92.47	92.47		
46702000 MTM	19.29	19.29		
46703000 KERJEAN	73.18	73.18		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Annexe Section III – Article 1 – 1.3 : Engagements hors bilan

- Caution consentie par Société François-Xavier Moutel SC d'un montant de 450.000 € au bénéfice de la Banque Populaire Atlantique dans le cadre d'un prêt bancaire entre cette dernière et la société EURL Abalone Energie (RCS Nantes n°497 719 831) en date du 8 décembre 2008.

Annexe Section III – Article 2 – 2.1 : Etat d'endettement de Société François-Xavier Moutel SC délivré par le Greffe du Tribunal de commerce de Nantes

Etat d'endettement > **Débiteurs**

DÉBITEURS

Imprimer

SOCIETE FRANCOIS-XAVIER MOUTEL

411 756 091
R.C.S. NANTES

Adresse : 43 R BOBBY SANDS 44800 SAINT-HERBLAIN
Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

ETAT AJOUTÉ

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVEES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	07/04/2015	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	07/04/2015	-
Protêts	Néant	07/04/2015	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	07/04/2015	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	07/04/2015	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	07/04/2015	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	07/04/2015	-
Déclarations de créances	Néant	07/04/2015	-
	Néant	07/04/2015	-

Opérations de crédit-bail en matière mobilière			
Publicité de contrats de location	Néant	07/04/2015	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	07/04/2015	-
Gage des stocks	Néant	07/04/2015	-
Warrants	Néant	07/04/2015	-
Prêts et délais	Néant	07/04/2015	-
Biens inaliénables	Néant	07/04/2015	-
Nantissements de parts de société civile	Néant	07/04/2015	-

Annexe Section IV – Article 1 – 1.2 : Répartition du capital de SIM 44 SARL après la Fusion

SIM 44		
	répartition du capital social après la fusion	
	parts sociales	montant
François-Xavier Moutel	468 258	468 258,00 €
MTM	160	160,00 €
Barnabé Moutel	4	4,00 €
Sacha Moutel	4	4,00 €
TOTAL	**468 426**	**468 426,00 €**